

devrait être immédiatement breveté avec garantie du gouvernement; qu'il faut rétablir la caisse de la boulangerie et la taxe du pain, critiquées naguère par le *Journal des Economistes*, et proclamées "institutions d'intérêt public" par M. de Persigny; enfin que Jasmin et son poème des *Pupillottes* demeurent sacrés et indiscutables pour les contemporains et même pour les générations futures, en vertu de l'arrêté de M. le préfet de Lot-et-Garonne notifié au journal agenais le *Papillon*! Heureusement le Conseil d'Etat, en annulant comme abusif un avertissement infligé au *Courrier du Dimanche*, nous a appris la fragilité des décisions ministérielles, et nous espérons que la *Gazette de France*, qui vient de déférer au même Conseil la doctrine au nom de laquelle on prétend lui fermer la bouche, en rapportera un intérêt limitatif d'un pouvoir déjà trop grand.

Nous lisions ces jours-ci, dans le dernier volume de M. Duvergier de Hauranne sur la Restauration, le récit de la curieuse visite du rédacteur en chef des *Débats* à M. de Villèle à la suite du renvoi de Chateaubriand. M. Bertin de Vaux voulait une compensation à la disgrâce de son illustre ami, et il demanda pour lui l'ambassade de Rome. Le ministre s'y refusa.—"Alors, lui dit M. Bertin, dès demain la guerre commencera, et les *Débats*, qui ont renversé les ministères Decazes et Richelieu, n'auront pas plus de peine à renverser le ministère Villèle.—C'est possible," répliqua le ministre, et les deux interlocuteurs se séparèrent. On sait ce qui advint.

Que nous sommes loin du temps où un pareil dialogue pouvait s'établir de ministre à journaliste! La jeune génération, élevée à l'ombre

du décret du 17 février, a peine à se rendre compte d'un régime assez large pour comporter tant d'audace de la part d'un faible vis-à-vis d'un fort armé de la foudre; et sans doute si nous rêvions tout haut le retour d'un état de choses aussi subversif, on nous signalerait comme des ennemis de l'ordre social lui-même. Nous ne demandons pas tant, et nous nous tiendrions pour satisfaits sur ce point si l'on nous accordait une presse affranchie de l'arbitraire administratif et ne relevant que de la justice ordinaire. C'est ce que réclamait M. Billault, et l'on ne saurait nous accuser de trop d'ambition en nous bornant à ce qu'il souhaitait comme le nécessaire:—"Ces institutions, disait-il en parlant de la presse et du jury, ne sont pas, dans un gouvernement libre, de ces instruments aveugles et obséquieux que l'on peut manier à volonté et dont la force, toujours passive dans la main du pouvoir, ne fait que recevoir l'impulsion qu'on lui donne. C'est même là ce qui fait à la fois la difficulté et la puissance des gouvernements libres: c'est qu'il faut, avec ces instruments de force, qui ne sont pas passifs, mais qui pensent, il faut savoir maintenir l'ordre, et les faire coopérer au maintien de l'ordre, en même temps qu'ils maintiennent la liberté." Et l'orateur ajoutait: "C'est difficile, j'en conviens; il est plus simple de chercher à les amoindrir, à en user le moins possible..."

On voit que M. Billault ne reculait pas—en 1842—devant des institutions plus logiques encore aujourd'hui qu'alors, puisqu'elles semblent le corollaire obligé du suffrage universel. — Depuis, le même orateur disait à un peuple, dans un discours fameux: "Por-